



Assemblée générale

Distr. générale
2 décembre 2004

Cinquante-neuvième session
Point 35 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 11 novembre 2004

[sans renvoi à une grande commission (A/59/L.15/Rev.1 et Add.1)]

59/23. Promotion du dialogue entre les religions

L'Assemblée générale,

Réaffirmant les buts et principes consacrés dans la Charte des Nations Unies,

Rappelant ses résolutions 56/6 du 9 novembre 2001 sur le dialogue entre les civilisations, 57/6 du 4 novembre 2002 concernant la promotion d'une culture de la paix et de la non-violence, 57/337 du 3 juillet 2003 sur la prévention des conflits armés et 58/128 du 19 décembre 2003 sur la promotion de la compréhension, de l'harmonie et de la coopération culturelles et religieuses,

Rappelant également les conclusions et recommandations contenues dans le rapport du Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture¹, transmis à l'Assemblée générale par le Secrétaire général conformément à la résolution 58/128,

Prenant note des diverses initiatives et efforts visant à organiser des dialogues entre les religions, notamment le premier Congrès des dirigeants de religions mondiales et traditionnelles, tenu à Astana les 23 et 24 septembre 2003², et l'initiative de dialogue entre les religions adoptée par la cinquième Réunion Asie-Europe, tenue à Hanoi du 7 au 9 octobre 2004,

Reconnaissant l'attachement de toutes les religions à la paix,

1. *Affirme* que la compréhension mutuelle et le dialogue entre les religions constituent des dimensions importantes du dialogue entre les civilisations et de la culture de la paix ;

2. *Prend note avec satisfaction* du travail de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture sur le dialogue entre les religions et encourage les organismes compétents des Nations Unies à travailler en coopération étroite avec cette organisation et à coordonner leurs efforts dans ce domaine ;

¹ Voir A/59/201.

² Voir A/58/390-S/2003/916.

3. *Invite* le Secrétaire général à porter la promotion du dialogue entre les religions à l'attention de tous les gouvernements et de toutes les organisations internationales intéressées, et de lui présenter, à sa soixantième session, un rapport à ce sujet, comprenant tous les avis qu'il aura reçus.

*52^e séance plénière
11 novembre 2004*